

CONCOURS D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

I) Fonctions

Les éducateurs de jeunes enfants sont des fonctionnaires qualifiés chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire.

Ils peuvent avoir pour mission, en liaison avec les autres travailleurs sociaux et avec l'équipe soignante, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent pour un temps plus ou moins long hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance. Ils peuvent également exercer leurs fonctions au sein d'un établissement ou service d'accueil des enfants de moins de six ans.

II) Concours externe

A) Conditions d'accès

Le concours d'éducateur de jeunes enfants est ouvert aux titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants.

A titre dérogatoire peuvent être admis à concourir les possesseurs d'une équivalence de diplôme.

B) Epreuves

Le concours comprend une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Epreuve d'admissibilité :

Elle consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession (Durée : 3h - Coefficient : 1).

Epreuve d'admission :

Elle consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois concerné. (Durée : 20 min - Coefficient : 2).

C) Programme

Aucun programme n'est statutairement défini.

III) Concours interne et troisième concours

Il n'existe ni concours interne ni troisième concours d'éducateur territorial de jeunes enfants.

IV) Préinscription

Une fois que vous aurez validé votre demande de préinscription, un identifiant et mot de passe vous seront attribués et confirmés par courriel.

Ils vous permettront d'accéder à votre «espace candidat» , (rubrique « Concours » de notre site internet : www.cdg82.fr) où vous pourrez consulter et réimprimer votre dossier de préinscription et suivre l'état d'avancement de son traitement par nos services.